

Titre de l'action : Techniques de plantation des arbres et des conifères

Objectifs visés :

- Réaliser le choix végétal en fonction des critères de développement (hauteur et diamètre), esthétiques et pédoclimatiques,
- Maîtriser les principales techniques de plantation des arbres et conifères,
- Assurer l'entretien et le suivi des plantations.

Modes de validation :

- Formation non certifiante. Délivrance à l'issue, d'une attestation de suivi et de compétences acquises,

Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 jours (14 h) les 23 janvier et 24 mars 2025.

Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique.

Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet.

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel,
- Visualisation des principales espèces et types de plantations (diaporama),
- Réalisations pratiques sur le site : plantation d'arbres, d'arbustes, de haie.

Contenus principaux de la formation :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Connaissances des arbres et conifères :<ul style="list-style-type: none">– Choix des végétaux,– Distances et densité de plantation,– Adaptation au sol et au climat.• Les techniques de plantation des arbres et conifères. | <ul style="list-style-type: none">• Réalisations pratiques de plantation d'arbres et de conifères,• Mise en œuvre des systèmes de soutien (tuteurage, haubanage),• Suivi et entretien des plantations (arrosages, désherbage, ...). |
|--|---|

Modalités d'évaluation des objectifs :

- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table,
- Modalité d'évaluation des acquis : autoévaluation et feedback en cours et fin de formation. Tour de table.

Public ciblé : Salariés d'entreprises, agents de collectivités

Prérequis : Aucun

Conditions d'inscription : être majeur

Tarifs : frais pédagogiques 280 € net de taxe.

Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur,
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet.

Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 6 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr).

Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://campusterresdelaub.fr/>).

Dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction.
- Tour de table en fin de formation.

Personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS, coordonnateur de formation - cfppa.st-pouange@educagri.fr - tel : 03 25 41 64 00.